

Social d'entreprise :

Quelle place pour les retraité-es ?

Avec la mise en
place des CSE
à La Poste

L'UFR a rencontré la DNAS (Direction Nationale des Activités Sociale de La Poste) : Cette rencontre faisait suite à l'audience du 27 mars 2024 de notre UFR avec les DRH du siège de La Poste sur les revendications en matière de social d'entreprise. Diverses interrogations et revendications n'ayant pu être traitées par le siège du Groupe La Poste ont été reportées vers la DNAS.

● Quel est le budget alloué aux retraités et son transfert aux CSE ?

Le budget transféré pour les ASC* sera le consommé. En résumé, ce sont les montants réellement utilisés par les retraités pour des prestations sociales qui seront versés aux CSE.

* Activités Sociales et Culturelles

Par exemple, pour 2023, nationalement :

- ✗ 59 000 ristournes de restauration,
- ✗ 534 aides aux sports et loisirs ont été versées.
- ✗ Les chèques vacances ne sont plus attribués aux retraités par le COGAS depuis avril 2016.

Roupie de
Sansonnnet!

Alors que les retraité-es font partie de la cible concernant l'attribution des ASC, le budget alloué est loin de répondre aux besoins.

Les modalités d'attribution des aides seront communiquées aux CSE qui auront la charge de les appliquer ou non. **Les CSE sont libres de gérer leur budget comme ils le veulent !**

Comme le dit la DNAS « *Il peut y avoir un changement dans les offres et leur attribution, ce sera la décision des élus aux CSE. L'entreprise ne sera aucunement responsable* ».

Tout dépendra de la représentativité syndicale du CSE. Les retraité-es ont donc toutes les raisons de participer à la campagne électorale CSE.

Pour l'année 2025, les prestations sociales seront calculées et attribuées sur le modèle actuel. Utilisons le temps qui nous ait donné pour imposer nos besoins auprès des représentants de La Poste.

● Comment les retraité-es seront-ils avisé-es de leurs droits ?

La Poste est dans l'incapacité de mettre à disposition des CSE les noms et adresses de ses anciens salariés. Seuls les adhérents au Mag retraités, le journal de la DNAS, sont répertoriés soit 116 770 lecteurs. **Ce sera aux CSE de promouvoir leurs actions !**

Avec le passage au CSE, La Poste veut se débarrasser de ses retraité-es, les échanges avec la DNAS en témoigne : **un budget d'attribution aux CSE ridicule et pas de communication possible avec les retraité-es et l'entreprise.**

N'acceptons pas ces choix comme une fatalité, Imposons-nous !

● En matière de logement :

Les retraité-es peuvent solliciter La Poste pour obtenir un logement qui restera une prérogative de La Poste avec pour partenaire « action logement ». La politique de l'entreprise s'adresse entre autres aux pré-retraités avec un accompagnement pour un logement à la retraite adapté aux ressources et à l'avancée en âge.

Pour l'UFR, La Poste doit continuer à s'investir, pour le maintien des retraités dans leur logement ou les accompagner dans leurs recherches. La politique en matière de logement doit être étendue à l'ensemble du groupe La Poste.

Par nos mobilisations, rendons l'ensemble de la filière RH accessible aux retraité-es :

- ✓ Médecins,
- ✓ Assistants sociaux,
- ✓ Responsables en relations humaines.

Notre santé à la retraite dépend de notre activité. La Poste est en partie responsable de notre bien être tant en activité qu'en retraite et doit l'assumer. Nous avons réaffirmé notre revendication : un bilan de santé complet dans les deux ans précédant la retraite.

Suite aux difficultés pour contacter les assistant-e-s sociaux lors de difficulté financière, décès du conjoint, catastrophe naturelle..., nous avons eu la confirmation que ces derniers ont bien comme attribution l'intervention auprès des retraité-es, ils peuvent également se rendre à domicile.

Les retraité-es peuvent prendre un rendez-vous, demander des aides pécuniaires et trouver de l'aide.

● Mais comment fait-on pour avoir un contact lorsqu'on est retraité-es ?

Pour la DNAS, Il suffit de se rendre dans un bureau de poste et de demander le numéro de téléphone de l'assistant-e social-e Poste et de prendre un rendez-vous.

Et là, il y a un problème, au vu de ce qui se passe dans certains départements, nous ne pensons pas que ce soit applicable en territoire. Est-ce le rôle du personnel des bureaux de poste de donner les renseignements et connaît-il la réponse ?

Par nos mobilisations gagnons un réel accès pour tous !

Les retraité-es veulent pouvoir vivre pleinement leur retraite après avoir participé à la création des richesses par leur travail, ils ne peuvent pas être laissés pour compte. L'accès au même titre que les actif-ves aux structures sociales de l'entreprise est impérative pour sortir de l'isolement et contribuer à un épanouissement personnel. La Poste doit en permettre le financement, c'est ce sur quoi nous devons axer nos mobilisations.

La mobilisation des retraité-es sous toutes ses formes sera déterminante pour contraindre l'entreprise à prendre ses responsabilités.

Les associations de solidarité (APCLD, handicap, CESU...) perdurent, les subventions dépendront de La Poste.

Devoirs mémoriels :

La Poste, malgré la dissolution de l'association ACVG (association des anciens combattants et victimes de guerre) a un devoir de transmission de la mémoire de la déportation et de la résistance des postiers, nous ne pouvons et ne devons pas accepter cette mise en retrait. Au fur et à mesure des réorganisations de bureaux de poste, de disparition de centraux d'arrondissements ou des ventes de bureaux, les plaques commémoratives disparaissent. C'est notre histoire qui disparaît. Lors de tout changement de localisation ou de vente de locaux, elles doivent être sauvegardées.